

Normand Bélair
Citoyen

**Quelle capacité d'accueil réelle pour le Québec ?
Parlons de chiffres**

Mémoire présenté à la Commission des relations avec les
citoyens pour la Planification pluriannuelle de l'immigration
2026-2029

Août 2025

1. PRÉSENTATION

Normand Bélair

Baccalauréat en Cinéma, Université Concordia

Certificat d'enseignement, Université du Québec à Montréal

Maitrise en Enseignement, Université de Montréal

Maitrise en Urbanisme, Université McGill et U de M.

Baccalauréat Administration, Université du Québec à Montréal

— — —

L'étude

En septembre 2015, Reinhilde Veugelers, professeure européenne accréditée, a publié une recherche sur l'immigration :

La véritable capacité d'immigration de l'Europe : ce que nous pouvons apprendre du système américain de la carte verte.

L'auteur fait une étude sur les capacités d'accueil de chaque pays européen, ainsi que l'Europe en entier, en comparaison avec la capacité d'accueil des États-Unis.

Dans le cas de l'Europe, elle projette une augmentation de l'immigration pour être en corrélation directe avec les États-Unis.

La Commission européenne a défini les critères suivants :

- la taille de la population (40 %) car elle reflète la capacité d'absorption d'un certain nombre de réfugiés ;
- le PIB total (40 %) puisqu'il reflète la richesse absolue d'un pays et est donc indicatif de la capacité d'une économie à absorber et intégrer les réfugiés ;
- taux de chômage (10%) comme indicateur reflétant la capacité d'intégration des réfugiés.
- nombre moyen de demandes d'asile spontanées et nombre de réfugiés réinstallés pour 1 million d'habitants sur la période 2010-2014 (10%) car il reflète les efforts consentis par une économie dans un passé récent.

Ces critères sont, comme le déclare la Commission elle-même, des critères objectifs, quantifiables et vérifiables qui reflètent la capacité de chaque pays membre de l'UE à absorber et à intégrer des réfugiés, avec des facteurs de pondération reflétant l'importance relative de chaque critère.

En utilisant la règle des quotas européens, nous constatons que l'UE devrait accorder le statut de résident permanent à environ 1 267 000 personnes par an, si elle veut accepter « autant » d'immigrants que les États-Unis. Notez que ce nombre ne représente que 0,25 % de la population totale de l'UE. Si l'UE devait accorder la même part (c'est-à-dire 12 %) des statuts aux demandeurs d'asile et aux réfugiés que les États-Unis, elle devrait accorder le statut à 152 400 réfugiés et demandeurs d'asile par an (à peine 0,03 % de la population totale de l'UE).

Supposons que nous ayons déterminé le nombre comparable d'immigrants que l'UE devrait absorber en utilisant uniquement la population (voir la ligne "basée sur la population" dans le tableau ci-dessus). La population des États-Unis était d'environ 316 millions d'habitants en 2013 (Source : US Census, United States Census Bureau). Si l'Union européenne (avec sa population de 507 millions d'habitants cette année-là) avait accepté un nombre comparable d'immigrants en tant que résidents permanents, elle aurait dû accorder un statut à environ 1,6 million de personnes (0,3 % de sa population totale) rien qu'en 2013. De ce nombre, 190 245 seraient allés aux réfugiés et demandeurs d'asile (ce qui représente encore moins de 0,04 % de la population totale de l'UE).

Nous constatons qu'il y a des critères, en Europe, pour déterminer la capacité d'accueil des immigrants, contrairement au Canada qui n'a pas ce genre de critères pour établir notre capacité d'absorption. Ici, au Canada et au Québec, nous parlons toujours de la « sorte » d'immigrant que nous voulons, au lieu de parler quelle est la capacité d'accueil de l'État qui reçoit ces mêmes immigrants. Jamais nous ne parlons ici de notre capacité d'absorption. L'immigration ici est toujours définie selon la personne qui arrive et non des personnes qui sont déjà ici. Nous ne parlons jamais de chiffres ici, que des critères d'admissibilité de la personne arrivant ; jamais des personnes qui accueillent ces nouveaux arrivants.

Elle rajoute ceci :

En utilisant la règle des quotas européens, nous constatons que l'UE devrait accorder le statut de résident permanent à environ 1 267 000 personnes par an, si elle veut accepter « autant » d'immigrants que les États-Unis.

Donc, elle propose pour l'Europe avec une population de 507M le même nombre d'immigrants que les États-Unis, mais avec une population de seulement 315 M.

Dans le tableau suivant, l'immigration au Québec et au Canada est calculée en additionnant toutes les catégories d'immigration, suivant la méthode de Mme Veugelers.

Pays	Résidents perm/ par an	% de la population	Population	
L'union européenne	1 269 819	0,25 %	507 000 000	
Autriche	28,190	0,33 %	8 900 000	
Belgique	31,111	0,28 %	11 670 000	
Bulgarie	13 714	0,19 %	6 700 000	
Croatie	20 063	0,47 %	4 019 000	
Chypre	4 137	0,38 %	1 250 000	
Tchéquie	33 396	0,32 %	10 500 000	
Danemark	21 968	0,39 %	5 900 000	
Estonie	20 700	1,57 %	1 325 000	
Finlande	18 537	0,34 %	5 540 000	
France	150 728	0,23 %	65 000 000	
Allemagne	195 933	0,24 %	83 300 000	
Grèce	20 444	0,19 %	10 300 000	
Hongrie	19 428	0,20 %	10 200 000	
Irlande	17 270	0,38 %	5 000 000	
Italie	126 220	0,21 %	59 000 000	
Lettonie	13 968	0,69 %	1 850 000	
Lituanie	13 079	0,44 %	2 700 000	
Luxembourg	9 397	1,73 %	650 000	
Malte	7 619	1,80 %	530 000	
Pays-Bas	46 475	0,28 %	17 600 000	
Pologne	61 078	0,16 %	41 477 000	
Portugal	44 698	0,43 %	10 260 000	
Roumanie	41 777	0,21 %	20 000 000	
Slovaquie	20 317	0,38 %	5 800 000	
Slovénie	13 079	0,63 %	2 200 000	
Espagne	98 411	0,21 %	47 500 000	
Suède	31 238	0,33 %	10 500 000	
Royaume-Uni	146 537	0,23 %	67 600 000	
États-Unis	1 200 000	0,39 %	315 000 000	
Canada	1 200 000	3,0 %	40 000 000	
Québec	120 000	1,5 %	9 000 000	

2. OBSERVATIONS

Le tableau

Le tableau comporte le nom de l'état et/ou l'union d'états.

Il y a une colonne pour les résidents ayant droit d'immigrer : pour le Québec et le Canada, ce sont les vrais chiffres d'accueil, pas un objectif. Ensuite, vous avez une colonne pour le pourcentage souhaitable pour chaque état pour maintenir la cohésion sociale en regard des critères déjà établis par l'Europe pour maintenir un ballant entre les gens déjà présents et les arrivants. L'échelle se promène de 0,19% à 1,7%, avec le Canada et le Québec ayant les plus hauts taux d'acceptation d'immigrants.

Et j'ai rajouté la dernière colonne sur les populations en date de 2023 pour illustrer les chiffres d'accueil d'immigrants en relation avec leurs populations.

Pour faire des comparaisons, regardez les rangées qui se terminent avec des carrés verts ; ce sont les États qui ressemblent le plus au Québec. Regardez pour chacun de ces pays le pourcentage et surtout le nombre d'entrées d'immigrants. Aucun montre une corrélation avec les chiffres stratosphériques du Québec et du Canada. Aucun. Le Canada et le Québec, les seuls deux États illustrés avec des carrés rouges (danger), car trop d'immigrants pour nos populations. Le Canada a un taux de 1,3% et le Québec 1,5%.

L'Autriche est le pays qui ressemble le plus au Québec.

Regardez le nombre d'immigrants (8,9M avec 28,190 immigrants/an). Ce pays reçoit 0,33% d'immigrants en proportion de sa population.

Regardez la Grèce (0,19%), la Hongrie, (0,20%), l'Irlande (0,38%), le Danemark (0,39%) ou d'autres états similaires au Québec en termes de population.

Pour être au diapason des États-Unis et de l'Europe, il faudrait que notre chiffre d'immigrants par an soit de 25k à 28K. Nous avons un taux actuellement de CINQ fois plus haut que la norme des autres pays, soit plus de 120K.

À l'inverse, regardez la France, elle atteint 150k par année avec une population de 65M de personnes. Elle a légèrement un peu plus d'immigrants que le Québec qui a seulement 9M d'habitants.

Comment peut-on continuer de cette façon à accueillir des immigrants autant qu'un pays de 65M sans dire que ceci met en danger notre cohésion sociale, voire notre existence ?

Comment ? Personne, ici, ne semble vouloir parler de chiffres.

***En dernière heure. Nous sommes en août 2025 et nous avons les chiffres fédéraux seulement d'avril 2025.**

Le gouvernement fédéral qui ne divulgue pas les statistiques sur le nombre de nouveaux demandeurs d'asile au Québec ainsi qu'au Canada. Comment voulez-vous savoir le nombre admissible, si les chiffres du fédéral ne sont pas transmis au Québec ?

Revenons à L'Europe.

Pour être juste, je dois dire que la France est délinquante et qu'elle n'a pas suivi ces chiffres ; en 2021, elle a accueilli 733 000 d'immigrants, le même nombre que ses naissances. Drapeau rouge.

Les États-Unis peuvent se permettre d'accueillir environ 1,2 M d'immigrants par an car leur chiffre de naissance se situe à 3M par année ! Trois fois moins d'immigrants que de naissances.

Ici, avec les chiffres du fédéral et du Québec combinés, nous accueillons beaucoup trop de gens que de naissances qui est environ 77k au Québec, en 2024.

Regardez l'Italie. Ce pays accueille le même nombre d'immigrants que nous, mais à une population de 59M. Imaginez, un gros pays comme l'Italie, n'accepte pas plus d'immigrants que nous.

L'Europe a une immigration qui correspond à 0,25% de sa population. Les États-Unis ont un taux de 0,39% de leur population. Ici au Canada et au Québec, nous avons des taux CINQ fois plus élevés avec des taux de 1,3% et 1,6%. Nous accueillons 5 fois plus d'immigrants, au prorata des populations, que tous ces pays ou États!

L'UE peut choisir elle-même le nombre d'immigrants qu'elle acceptera à l'avenir. Il peut choisir d'être plus ou moins accommodant que les États-Unis. Toutefois, il devrait tenir compte de sa véritable capacité d'immigration pour prendre sa décision.

3. RECOMMANDATIONS

1. **Utiliser le même taux européen moyen de 0,25% pour déterminer notre immigration.** Pour le Québec, ceci sera actuellement de **25,000** immigrants, incluant les permanents, les réfugiés et les réunifications de familles.
2. Prendre en compte les autres critères que le PIB par année. Il y a la cohésion sociale, l'acceptabilité, la possibilité d'enlever autant de pression sur notre état pour offrir des services de qualité aux citoyens déjà ici, BREF notre capacité d'absorption.
3. **En aucun cas, avoir plus d'immigrants arrivant au Québec, par année, que de naissance de la population déjà en place.** 77,000 naissances en 2024 ne doivent, en aucun cas, être dépassé par l'arrivée de plus d'immigrants.
4. On doit sortir de ce modèle qui est appliqué depuis plus de 10 ans au Canada : trop d'immigrants n'aide en rien la crise du logement, la pression sur le système de santé et l'agrandissement continu des classes d'école. On doit parler de chiffres et cessez de fonctionner qu'avec des objectifs arbitraires.
5. Les immigrants temporaires doivent exactement demeurer temporaires. Ceci n'est pas une porte d'entrée pour devenir permanent. Sinon, nous créons un problème récurrent d'année après année de recrutement, ce que nous pouvons éviter.
6. Les immigrants temporaires doivent baisser en nombre, d'année après année, pour encourager les entreprises d'engager les citoyens déjà ici et la robotisation.
7. Tout immigrant doit attendre un minimum de 12 ans avant d'avoir le droit de vote. Il faut une intégration minimale pour être en mesure de comprendre la nouvelle société.
8. L'intégration doit être au cœur de la politique d'immigration. Pas tant pour les nouveaux arrivants, mais bien pour nous. Se construire des barèmes d'intégration mesurables et avec conséquence de renvoi si non atteints. C'est nous qui déterminons l'accueil, ceci revient à nous de fixer la barre minimale à atteindre.

9. L'état québécois doit prendre tous les moyens pour faire respecter le nombre d'environ 25 000 par année que le Québec peut accueillir, face au fédéral. L'état québécois contrôle plein de pans de la vie quotidienne, dont permis de conduire, accès à l'hôpital et l'accès à l'école. Il ne faut pas avoir peur d'utiliser ces outils pour forcer le respect de notre réelle capacité d'accueil et nos critères d'intégration.

10. Se baser sur la moyenne européenne de 0,25% de la population, comme la moyenne de 28 pays européens, pour établir et respecter notre capacité d'accueil.

— — —

L'auteure de l'étude :

Reinhilde Veugelers

Prof. Dr. Reinhilde Veugelers est professeur ordinaire à la KULeuven (BE) au Département Management, Stratégie et Innovation. Elle est Senior Fellow à Bruegel depuis 2009. Elle est également chercheuse CEPR, membre de l'Académie Royale Flamande de Belgique pour les Sciences et de l'Academia Europeana. De 2004 à 2008, elle était en congé académique, en tant que conseillère à la Commission européenne (BEPA Bureau of European Policy Analysis). Elle a siégé au conseil scientifique de l'ERC de 2012 à 2018 et au groupe d'experts RISE conseillant le commissaire à la recherche. Elle est membre de VARIO, le groupe d'experts qui conseille le ministre flamand de l'Innovation. Elle est actuellement membre du comité des rédacteurs en chef de la revue Science et co-chercheuse principale sur l'initiative de financement de la science au NBER.

Sources :

<https://www.bruegel.org/blog-post/europes-true-immigration-capacity-what-we-can-learn-us-green-card-system>

https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_des_pays_par_population